



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/2002/2
10 décembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
(Soixante-quatrième session, 18-21 février 2002,
point 23 de l'ordre du jour)

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL 2002-2006

Note du secrétariat

I. Activités au titre du programme

1. Le projet de programme de travail contenu dans le présent document a été établi par le secrétariat sur la base du programme de travail adopté par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-deuxième session ainsi que par ses organes subsidiaires au cours de l'année 2001.
2. Afin de faciliter la comparaison entre la partie descriptive du projet de programme ci-joint et le texte adopté par le Comité en 2001, le secrétariat a indiqué en caractères gras les éléments de projet supplémentaires ou les éléments remplaçant un texte précédent, tandis que les passages qu'il est proposé de supprimer ont été placés entre crochets et rayés.

II. Allocation des ressources

3. En examinant son programme de travail, le Comité voudra peut-être tenir compte des rapports des quarante-huitième, cinquantième et cinquante et unième sessions de la Commission économique pour l'Europe (E/1993/37-E/ECE/1284, E/1995/36-E/ECE/1324 et E/1996/34-E/ECE/1344) et pourra accorder une attention particulière aux décisions suivantes qui ont été adoptées par la Commission (chap. IV des rapports): E (48), I (48), D (50), H (50) et G (51).

4. Conformément aux décisions E (48) et I (48), le Comité a été informé, à sa soixante-deuxième session, des ressources du secrétariat pour la période biennale 2000-2001 (TRANS/2000/3).

5. En 2001, trois postes P-4 vacants ont été pourvus dans les secteurs de la sécurité routière et des transports routiers, des transports ferroviaires et de l'économie des transports, ainsi que des problèmes douaniers intéressant les transports et du transport combiné. Les postes actuellement vacants dans les secteurs des statistiques des transports, de la construction des véhicules et de l'équipement utilisé pour le traitement électronique des données et l'échange de données informatisé ont été pourvus de façon temporaire.

6. Les réunions d'une demi-journée attribuées au Comité et à ses organes subsidiaires depuis la dernière session ont été au nombre de 318¹.

III. Objectifs généraux poursuivis par le Comité des transports intérieurs

7. Afin de mieux comprendre la portée des travaux du Comité des transports intérieurs, les objectifs généraux poursuivis à l'occasion de l'exécution du programme de travail sont présentés ci-après. Par cet exercice, le Comité entend: i) promouvoir l'harmonisation et l'amélioration des règlements, normes et recommandations techniques et opérationnels dans les différents domaines des transports intérieurs de la région de la CEE; ii) faciliter les transports internationaux par route, rail et voie navigable, notamment par la simplification et l'harmonisation des procédures et de la documentation administrative au passage de frontières; iii) encourager l'aménagement coordonné des infrastructures des transports routiers, ferroviaires et fluviaux ainsi que celles du transport combiné; iv) appuyer le développement du transport durable en favorisant la réduction de l'impact négatif des transports sur l'environnement et l'utilisation de modes de transport viables du point de vue de l'environnement; v) mettre en œuvre des méthodes et des définitions appropriées pour la collecte, le traitement et l'harmonisation des statistiques des transports à des fins de comparabilité et de cohérence; vi) contribuer à l'élaboration, l'administration et la révision des accords, conventions et autres instruments internationaux juridiquement contraignants dans les différents domaines des transports intérieurs; vii) suivre la mise en œuvre progressive de ces instruments juridiques internationaux dans les différents pays; viii) promouvoir une coopération sous-régionale dans le but de favoriser cette mise en œuvre; et ix) conseiller et aider les pays membres de la CEE, en particulier ceux qui doivent faire face à d'importantes transformations économiques, grâce à des ateliers, des formations et d'autres moyens appropriés portant sur des questions de transport intéressant particulièrement les systèmes et les infrastructures de transport en développement.

¹ Calculé sur la base du document ECE/TRANS/137.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2002-2006

ACTIVITÉ 02.1: TENDANCES ET ÉCONOMIE DES TRANSPORTS

Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports

Priorité: 1

Exposé succinct: Examen des tendances générales de l'évolution des transports et analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports, y compris le développement des transports dans la région méditerranéenne et échange d'informations sur ces questions.

Travail à faire: Le Comité et le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) envisageront et entreprendront les activités ci-dessous:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Étude des aspects économiques des transports compte tenu: i) du processus d'intégration en cours dans la région de la CEE; ii) des réformes en cours dans les pays en transition, en suivant l'évolution actuelle du secteur des transports afin de recenser, d'encourager et de faire connaître des exemples positifs pour le développement des transports.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur l'évolution des transports.

Priorité: 2

- b) Examen périodique des faits nouveaux importants intervenus dans la politique des transports intérieurs des pays membres de la CEE, afin de rendre plus transparente l'évolution à moyen terme et à long terme des transports. Le Groupe de travail (WP.5) examinera toutes les décisions, d'ordre général ou particulier, récemment prises dans les pays membres, qui devraient avoir des incidences sur l'organisation des transports, et tiendra compte des conclusions auxquelles on sera parvenu dans les réunions internationales, en mettant l'accent sur les points saillants de l'évolution des transports.

Résultats escomptés: Rapports sur les faits nouveaux dans les transports intérieurs des pays membres (tous les cinq ans; prochain rapport: 2002).

Priorité: 1

- c) Examen des grandes lignes européennes de trafic en vue d'assurer la desserte des régions périphériques.

Résultats escomptés: Rapport sur l'évolution des transports dans les zones de transport paneuropéennes (2002)

Priorité: 2

- d) Examen de l'extension des couloirs de transport paneuropéens en dehors de l'UE et des pays associés à l'UE.

Résultats escomptés: Rapport définissant et évaluant les projets importants dans les couloirs de transport paneuropéens n^{os} 2, 3, 5 et 9 b) (2001); rapport sur les progrès dans la réalisation des couloirs de transport paneuropéens (2002).

Priorité: 1

- e) Étude de la relation réciproque entre les accords en vigueur (AGR, AGC, AGTC et son Protocole, AGN) et les projets en cours (TEM, TER) de la CEE-ONU et la procédure de planification du réseau de transport paneuropéen, afin:

?? D'indiquer les grands itinéraires internationaux dont il faut envisager la réfection et la modernisation, en définissant des priorités et un calendrier compte tenu des segments des réseaux affectés par des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes;

?? D'évaluer le coût de ce plan d'infrastructure et de faire des suggestions pour son financement.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur un système européen cohérent d'infrastructures de transport international (2002).

Priorité: 1

- f) Développement des liaisons entre l'Europe et l'Asie, et notamment préparation d'un programme de travail commun CESAP/CEE sur le développement des liaisons de transport terrestre entre l'Europe et l'Asie ainsi qu'analyse des conclusions des réunions internationales sur la question.

Résultats escomptés: Rapport sur les liaisons de transport Europe-Asie (2002).

Priorité: 1

- g) Mise en place d'un encadrement efficace pour l'entretien et l'exploitation des infrastructures de transport, et ainsi optimisation de la nécessité de nouveaux investissements (lié au développement du concept de qualité des services).

Priorité: 2

Résultats escomptés: Rapport sur les seuils relatifs à la qualité des services de transport (2002).

- h) Amélioration des méthodes existantes de planification des transports, y compris les aspects environnementaux, **et les rapports entre les transports et le développement économique, notamment dans les pays de la CEI.**

Priorité: 2

- i) Collecte de données sur les investissements dans les infrastructures de transport et étude des incidences des progrès de la répartition modale sur ces infrastructures, en tenant particulièrement compte des coûts externes, afin de faire ressortir l'interaction entre infrastructure et développement modal.

Priorité: 3

- j) Activités d'assistance aux pays en transition relatives à l'adaptation institutionnelle de l'administration d'État et des entreprises de transport à l'économie de marché, y compris également grâce au soutien du Fonds d'affectation spéciale CEE-ONU pour l'assistance aux pays en transition (TFACT)¹.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur l'assistance aux pays d'économie en transition (2002).

Priorité: 1

¹ Une liste détaillée de sujets est reproduite dans le document TRANS/1999/11.

- k) Renforcement de la coopération avec les centres méditerranéens d'études et de formation en matière de transport, dont les résultats seront soumis au Comité pour que tous les pays de la CEE puissent bénéficier des activités menées à bien, y compris l'organisation d'ateliers.

Résultats escomptés: Rapport annuel sur les activités des centres d'études et de formation (2002).

Priorité: 2

- l) Analyse de l'évolution des transports dans le bassin méditerranéen et la région de la mer Noire et promotion d'accords internationaux de transport en vue de permettre aux pays méditerranéens, en particulier, d'y adhérer. Priorité: 3
- m) Information sur les études concernant l'établissement d'une liaison permanente entre l'Europe et l'Afrique par le détroit de Gibraltar.

Résultats escomptés: Rapport biennal sur l'état d'avancement de l'analyse de la liaison permanente Europe/Afrique par le détroit de Gibraltar (prochain rapport: 2003).

Priorité: 3

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- a) Comme suite à la Conférence sur les transports et l'environnement: conception et réalisation de programmes visant à créer des réseaux attrayants, en prenant en compte des éléments tels que l'intermodalité, l'interopérabilité et l'utilisation de véhicules respectueux de l'environnement².

ACTIVITÉS 02.2: TRANSPORT ROUTIER

02.2.1 Infrastructure routière

ACTIVITÉS PERMANENTES

I. Application et amendement de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)

Exposé succinct: Pour adapter le réseau routier européen aux besoins futurs et pour l'étendre aux pays d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE, le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) prendra les mesures nécessaires en vue de faire appliquer l'Accord et de modifier s'il y a lieu ses dispositions concernant, en particulier, la structure du réseau et sa numérotation (annexe I), les normes techniques applicables (annexe II) et l'information et la sécurité des usagers, compte tenu de l'évolution des flux de trafic.

² En plus de l'élément ci-dessus, le Groupe de travail souhaite être associé aux activités relatives aux transports et à l'environnement, notamment en ce qui concerne la mise au point de méthodes communes pour la création de bases de données, la mise en œuvre de programmes scientifiques, l'assistance aux pays en transition, la formulation de directives sur l'environnement, les coûts externes et l'analyse des questions liées à la protection des zones sensibles (voir aussi les éléments I c), d), g), h); III e); IV c), f) du Programme commun d'action.

Travail à faire:

- a) ~~Examen du réseau de routes E et des conditions auxquelles il devrait répondre, et adoption des amendements nécessaires aux annexes I, II et III de l'Accord.~~

~~Résultats escomptés d'ici 2001: Examen et adoption, selon qu'il convient, des amendements aux annexes I, II et III de l'AGR.~~

Priorité: 1

- a) ~~b)~~ Examen de l'AGR compte tenu des nouveaux flux de trafic ~~Est-Ouest~~ en vue d'introduire dans le réseau de routes E les grandes liaisons routières internationales des États d'Europe orientale, d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE.

Résultats escomptés d'ici 2001-2002-2003: Adoption d'amendements ~~aux~~ à l'annexes I ~~et II~~ à l'AGR, y compris la création de nouvelles routes E en Asie centrale et dans le Caucase.

Priorité: 1

- b) ~~e)~~ Examen de l'AGR ~~à la lumière d'autres instruments juridiques connexes de la CEE-ONU et d'autres organisations~~ en vue de renforcer les dispositions et les règles de l'AGR qui ont des incidences sur la sécurité routière, la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

Résultats escomptés d'ici 2001-2002-2003: **Adoption d'amendements à l'Examen des dispositions de l'annexe II à l'AGR concernant la sécurité, y compris la sécurité dans les tunnels et critères de protection de l'environnement; élaboration de stratégies pour le suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement en ce qui concerne l'AGR.**

Priorité: 1

- d) ~~Réalisation d'un inventaire des paramètres des infrastructures existantes du réseau de routes E afin de permettre une comparaison avec les prescriptions et recommandations énoncées dans l'AGR et analyse de cet inventaire en liaison avec le Recensement de la circulation automobile sur les grandes routes de trafic international en Europe afin de rationaliser la collecte des données (Recensement sur les routes E). (Tous les cinq ans; le prochain aura lieu en 2000).~~

~~Résultats escomptés d'ici 2001: Achever l'application géographique de l'Inventaire de 1994 et l'intégrer avec le Recensement des routes E qui doit être publié tous les cinq ans sous le titre: «Recensement de la circulation routière et Inventaire combinés des normes et paramètres des grandes artères de trafic international en Europe (Recensement et Inventaire des routes E)» (2000-2002).~~

Priorité: 2

II. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

Exposé succinct: Pour contribuer à la construction, l'entretien et l'exploitation du réseau TEM dans le cadre d'une infrastructure routière internationale intégrée, le Groupe de travail des transports routiers poursuivra sa coopération étroite avec le TEM.

Travail à faire:

- a) Évaluation des progrès accomplis et escomptés dans la réalisation du projet TEM et examen des possibilités de contribuer à son extension (par exemple, transport combiné, financement).

Résultats escomptés d'ici ~~2001~~ 2002-2003: Orientation dans le cadre du développement du projet TEM.

Priorité: 2

- ~~b) Examen de l'application éventuelle des résultats obtenus par le projet TEM à la mise en œuvre de l'AGR compte tenu des résultats de la Conférence d'Helsinki.~~

Résultats escomptés d'ici 2001 ~~2002-2003~~: Information sur la situation des normes du réseau TEM, de manière à permettre une mise en œuvre efficace de l'AGR.

Priorité: 2

02.2.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations

Exposé succinct: Pour simplifier et harmoniser les prescriptions concernant le transport international par route et la facilitation de ces opérations, le Groupe de travail des transports routiers élaborera et mettra à jour, si besoin est, les instruments internationaux appropriés et étudiera certains aspects du transport international de voyageurs et de marchandises par route, concernant en particulier la facilitation du transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale ainsi que la simplification et l'harmonisation des procédures administratives et de la documentation.

Travail à faire:

- a) Mise en œuvre ~~et amendements~~ de l'AETR.

Résultats escomptés d'ici ~~2001~~ 2002-2003: Adoption d'un ensemble d'amendements à l'AETR en vue de l'inscription dans l'AETR du nouveau tachygraphe numérique.

Priorité: 1

- b) ~~g)~~ Examen des questions liées au système de la carte internationale d'assurance automobile (Carte verte).

Résultats escomptés d'ici ~~2001~~ 2002-2003: Adhésion accrue au système de la Carte verte.

Priorité: 2

- c) ~~h)~~ Promotion de l'harmonisation des mesures fiscales **et autres**, en vue ~~d'encourager la rationalisation de leur structure et d'éviter toute pratique discriminatoire concernant la discrimination fiscale dans~~ le transport routier international.

Résultats escomptés d'ici ~~2001~~ 2002-2003: Élaboration de propositions concernant l'harmonisation des mesures fiscales **et autres** dans le transport routier international.

~~Examen de la Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers à usage privé en circulation internationale (1956); de la Convention relative au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux de marchandises (1956); de la Convention~~

~~relative au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux de voyageurs (1956), et décision quant à leur mise à jour.~~

Priorité: 2

- ~~i) Promotion de l'harmonisation des restrictions à la circulation routière (par exemple, début de l'interdiction de circuler en fin de semaine, types de véhicules, etc.) par l'examen de mesures et de pratiques nationales.~~

~~Résultats escomptés d'ici 2001: Recensement des mesures et pratiques nationales et examen d'une procédure de suivi fondé sur cette étude.~~

Priorité: 2

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- d) ~~b)~~ Élaboration d'une nouvelle version révisée de la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4).

Résultats escomptés d'ici 2001-2002: Consensus sur la nouvelle version de la R.E.4 (2000-2001).

Priorité: 1

- e) ~~e)~~ **Examen des difficultés, des possibilités et des faits nouveaux en matière de facilitation du franchissement des frontières et examen des possibilités de prendre des mesures efficaces, autres que juridiques, concernant le passage des frontières et les aménagements aux frontières dans le transport routier entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale.**

Résultats escomptés d'ici 2001-2002-2003: ~~Élaboration en~~ **Coopération avec le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) en ce qui concerne certains aspects de la d'une nouvelle annexe 8 proposée à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, tels qu'un certificat international de pesage des véhicules et un certificat de contrôle technique.**

Priorité: 1

- f) **Révision de la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (CVR) afin qu'elle soit plus largement acceptée par les gouvernements.**

Résultats escomptés d'ici 2001-2002-2003: Décision sur l'approche à adopter pour la révision de la CVR ou identification des obstacles à la réforme.

Priorité: 2

- g) Examen de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) en vue de l'incorporation de l'échange de données informatisé (EDI), dans les procédures CMR.

Résultats escomptés d'ici 2001-2002-2003: ~~Élaboration en coordination avec l'Unidroit d'un~~ **Décision concernant l'adoption d'un protocole à la CMR introduisant l'EDI.**

Priorité: 1

- h) Examen d'autres instruments juridiques en vigueur concernant le transport routier (par exemple les conventions relatives au régime fiscal des véhicules routiers effectuant des transports internationaux), en vue de vérifier s'ils sont toujours applicables.

Résultats escomptés d'ici ~~2001~~ 2002-2003: Évaluation des conventions et stratégies ~~relatives au régime fiscal~~ restées inappliquées, pour raviver l'intérêt et stimuler l'adhésion à celles-ci.

Priorité: 3

ACTIVITÉ 02.3: SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Priorité: 1

Exposé succinct: Conscient de la portée mondiale de ses travaux, le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) examinera des questions et adoptera des mesures visant à améliorer la sécurité de la circulation routière. À cette fin, il examinera notamment l'application des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières et les Accords européens les complétant, et élaborera des propositions pour la mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2). Il s'efforcera en outre de promouvoir l'exploitation de ces travaux à l'échelle mondiale.

Travail à faire: Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières poursuivra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Application de mesures pour suivre et encourager la mise en œuvre des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières, **du Protocole sur les marques routières** et des Accords européens les complétant, et élaboration de propositions d'amendement à ces instruments juridiques en vue de rendre plus sévères les normes applicables à la sécurité routière.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de ~~2001~~ la période 2002/2003:

- Examen et/ou adoption, selon qu'il conviendra, de plusieurs propositions d'amendement aux instruments ci-dessus concernant, en particulier, la sécurité des cyclistes et des cyclomotoristes, les permis de conduire ~~internationaux~~, la définition d'un cyclomoteur et d'un motorcycle, l'emplacement des panneaux de signalisation, la sécurité dans les tunnels (**le comportement de l'utilisateur et la signalisation**), ~~la signalisation des travaux sur les routes~~, **la priorité aux carrefours giratoires, le marquage bleu, les téléphones mobiles, le comportement aux passages pour piétons, l'incorporation du signe distinctif à la plaque d'immatriculation, la signalisation des points noirs, la visibilité et la lisibilité de la signalisation** ~~la réglementation des dépassements~~ etc.;
 - [– ~~Établissement d'un mécanisme d'information en retour à l'aide d'un questionnaire qui sera distribué aux États parties aux instruments juridiques ci-dessus;~~
- b) Élaboration de nouvelles recommandations à incorporer dans les Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2) et mise à jour des résolutions existantes (en coopération avec d'autres organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs) afin de rendre plus sévères les normes applicables à la sécurité routière.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de ~~[2001]~~ la période 2002/2003:

- ~~[Élaboration et incorporation à la R.E.1 de nouvelles recommandations concernant les piétons;~~
- ~~— Incorporation à la R.E.1 et à la R.E.2 de recommandations concernant les ralentisseurs et leur signalisation ainsi que la signalisation à l'intention des cyclistes circulant à contresens et les conditions de son utilisation;]~~
- Examen, mise au point et incorporation à la R.E.1 et à la R.E.2 de recommandations concernant l'assistance aux victimes d'accidents de la route, **les contrôles techniques, l'utilisation de téléphones mobiles pendant la conduite, la sécurité dans les tunnels, la signalisation des chantiers routiers, la sécurité des utilisateurs de planches à roulettes, de patins à roulettes en ligne, etc., l'utilisation de projecteurs de jour, la visibilité et la lisibilité de la signalisation routière;**
- **Publication de la R.E.1 conformément à la nouvelle structure adoptée;**
- ~~[Présentation au Comité des transports intérieurs de textes révisés des Résolutions d'ensemble R.E.1 et R.E.2 en vue de leur adoption.]~~

- c) Échange d'informations sur les programmes nationaux de sécurité routière, compte tenu en particulier des moyens de financement des activités relatives à la sécurité routière, et sur les règlements et les prescriptions de sécurité routière en vigueur dans les pays membres, et diffusion de ces informations afin de faire profiter les gouvernements de la pratique et de l'expérience acquises en la matière. Priorité: 3

Résultats escomptés d'ici la fin de ~~[2000]~~ la période 2002/2003: Mise à jour régulière de la série de tableaux correspondant aux prescriptions nationales en vigueur sur la sécurité routière, aux instruments juridiques nationaux et aux méthodes nationales de formation et de suivi pour les permis de conduire des catégories A et B.

- d) Aide aux pays en transition pour l'instauration de pratiques et de procédures modernes et rationnelles en matière de sécurité de la circulation ~~[et organisation à cette fin d'ateliers ou de séminaires sur la sécurité routière].~~ Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de ~~[2000]~~ la période 2002/2003: **Organisation d'un atelier ou séminaire sur la sécurité routière avec la collaboration éventuelle d'autres organisations.** ~~[Participation à l'organisation d'un atelier sur l'assistance aux victimes d'accidents de la route dans le cadre de la troisième Semaine de la sécurité routière (éventuellement en Hongrie, en mai 2000).]~~

- e) Examen de thèmes d'actualité choisis se rapportant à la sécurité routière, sous la forme d'une discussion approfondie fondée sur des études d'experts et prise des mesures de suivi appropriées pour trouver des solutions concertées aux problèmes les plus pressants dans le domaine de la sécurité et de la circulation. Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de ~~[2000]~~ la période 2002/2003: Définition d'au moins un thème d'actualité en vue d'une discussion approfondie.

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- f) ~~Examen, avec l'aide d'un groupe restreint d'experts, de la possibilité d'élaborer un nouvel instrument juridique relatif aux permis de conduire, sur la base de la Directive 91/439/CEE de l'Union européenne.~~ Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de ~~[2001]~~ la période 2002/2003: ~~Décision sur la possibilité d'élaborer un nouvel instrument juridique.~~

- f) ~~g)~~ ~~[Examen de la possibilité de]~~ Contribution aux activités prévues par le Programme commun d'action adopté à la Conférence régionale de 1997 sur les transports et l'environnement, **et par la Charte de Londres sur les transports, l'environnement et la santé.** Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2002/2003: **Examen de propositions visant à amender les Conventions de Vienne ainsi que les Accords européens issus des processus de suivi de Vienne et/ou de Londres.**

- g) Préparation de la quatrième Semaine de la sécurité routière ~~en vue de promouvoir un renforcement du partenariat entre les administrations publiques, les organisations du secteur privé et les usagers de la route, pour réduire les accidents de la circulation impliquant les usagers de la route vulnérables.~~ Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de ~~[2000]~~ 2002-2003:

~~[Organisation, en mai 2000, de la Semaine de la sécurité routière dans la région de la CEE, conformément au Programme adopté par le WP.1;]~~

Choix d'un thème pour la quatrième Semaine de la sécurité routière et début de la préparation de la Semaine.

- ~~h) Évaluation de la Semaine de la sécurité routière et adoption de mesures éventuelles de suivi.~~

Résultats escomptés d'ici la fin de 2001: **Organisation d'une journée d'évaluation le 10 septembre 2001.**

- h) ~~ï)~~ Examen de différentes possibilités de conduite des travaux relatifs à une Stratégie à long terme des Nations Unies pour la sécurité routière en vue d'établir au sein de l'ONU un programme d'action concerté à cet égard. ~~[Examen d'une forme de collaboration avec le Partenariat mondial pour la sécurité routière de la Banque mondiale (GRSP).]~~ Priorité: {2}3

Résultats escomptés d'ici la fin de ~~[2000]~~ 2002: **Décision sur la possibilité de mettre au point une stratégie à long terme visant à améliorer la sécurité routière dans la région de la CEE ou une autre initiative.**

ACTIVITÉ 02.4: ÉLABORATION ET HARMONISATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES VÉHICULES

02.4.1 Règlements relatifs à la construction des véhicules

Priorité: 1

Exposé succinct: Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règlements et des recommandations applicables aux véhicules automobiles ainsi qu'à leurs équipements et pièces et actualisera ceux qui sont en vigueur, notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à protéger l'environnement.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire:

- a) Dans le cadre de l'«Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés et utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions» (Accord de 1958) et de l'«Accord concernant l'établissement de règlements techniques mondiaux applicables aux véhicules à roues, ainsi qu'aux équipements et pièces qui peuvent être montés et/ou utilisés sur les véhicules à roues» (Accord de 1998), le Forum mondial élaborera, harmonisera et actualisera des Règlements, afin d'améliorer le comportement des véhicules en ce qui concerne:

- i) **les dispositions générales de sécurité et les dispositions contre le vol;**
- ii) la pollution et l'énergie;
- iii) le freinage et le roulement;
- iv) l'éclairage et la signalisation lumineuse;
- v) le bruit;
- vi) la sécurité passive.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin ~~2001~~ 2003:

1. Dans le cadre de l'Accord de 1958: Adoption de deux nouveaux Règlements de la CEE et de 50 amendements à des Règlements existants de la CEE.
 2. Dans le cadre de l'Accord de 1998: ~~Élaboration~~ **Exécution** d'un plan d'action pour le placement et l'harmonisation de Règlements dans le Recueil des Règlements admissibles, élaboration de nouveaux règlements techniques mondiaux; et inclusion de deux règlements techniques mondiaux harmonisés ou nouveaux dans le Registre mondial.
- b) Élaboration de recommandations concernant la construction des véhicules (Résolution d'ensemble R.E.3) en vue de fixer des orientations en ce qui concerne les prescriptions non visées dans les règlements.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin ~~{2001}~~ 2003:

Adoption d'un amendement à une Recommandation existante.

02.4.2 Règles concernant le contrôle technique périodique des véhicules Priorité: 2

Exposé succinct: ~~[Après son entrée en vigueur,]~~ Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règles sur le contrôle technique périodique des véhicules à roues du point de vue de l'environnement et de la sécurité et la reconnaissance réciproque des résultats de ce contrôle.

ACTIVITÉS PERMANENTES

Travail à faire:

Dans le cadre de l'«Accord concernant l'adoption de conditions uniformes applicables au contrôle technique périodique des véhicules à roues et à la reconnaissance réciproque des contrôles» ~~[après son entrée en vigueur]~~, le Forum mondial mettra au point une (des) Règle(s) de la CEE sur le contrôle des véhicules:

- i) en ce qui concerne l'environnement;
- ii) en ce qui concerne la sécurité.

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin ~~{2001}~~ 2003:

Examen du ~~[de la (des) nouvelle(s) Règle(s)]~~ projet de Règle n° 2 (sur le contrôle en ce qui concerne la sécurité), à annexer à l'Accord.

ACTIVITÉ 02.5: TRANSPORT FERROVIAIRE

02.5.1 Infrastructure ferroviaire Priorité: 1

I. Examen de la situation concernant la mise en œuvre et les modifications éventuelles de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)

Exposé succinct: Étude des possibilités d'amélioration du transport ferroviaire international.

Travail à faire: Le Groupe de travail principal des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen de l'AGC en vue éventuellement: d'appliquer et, dans toute la mesure possible, d'améliorer les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur; de tenir compte des nouveaux courants de trafic Est-Ouest; de rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité; de tenir compte des Conventions de la CEE sur l'environnement.

Résultats escomptés: Rapport sur la modification du réseau de l'AGC; rapport sur la mise en place d'un réseau ferroviaire européen classique et à grande vitesse.

~~(2001)~~ 2002

Priorité: 1

- b) Examen de l'incidence des techniques de transport intermodal, notamment en ce qui concerne les investissements, et de la normalisation du matériel roulant et la vitesse, afin de faciliter l'intégration de ces techniques dans le système ferroviaire et d'assurer ainsi une interopérabilité générale.

Résultats escomptés: Rapport sur les investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant dans les pays membres. ~~(2001)~~ 2002

Priorité: 2

- c) Révision périodique de la liste des gares de triage d'importance internationale afin d'en réduire le nombre.

Résultats escomptés: Rapport actualisé sur l'emplacement des grandes gares de triage du réseau ferroviaire européen. (2005)

Priorité: 2

- d) En tant que suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement, élaboration et application de programmes pour constituer un réseau de fret ferroviaire européen efficace en améliorant et en encourageant:

- la modernisation et l'extension de l'infrastructure ferroviaire et de transport combiné;
- l'interopérabilité et la coordination entre les systèmes ferroviaires;
- la modernisation et l'emploi plus répandu de matériel roulant respectueux de l'environnement;
- la logistique et les services;
- la création de compagnies internationales de fret ferroviaire.

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- e) Enquête périodique concernant le trafic de voyageurs et de marchandises sur les divers tronçons du réseau AGC, afin de faciliter la planification des transports; la troisième enquête est effectuée sur la base des données de l'année 2000.

Résultats escomptés: Rapport sur le trafic ferroviaire total sur le réseau de l'AGC en ~~1995~~ 2000. (2002). Recensement du trafic ferroviaire en 2005.

Priorité: 2

- f) Examen des questions relatives à la sécurité dans les tunnels ferroviaires.

Résultats escomptés: Rapport sur la situation actuelle et perspectives relatives à la mise au point de normes nouvelles. (2002)

Priorité: 2

- g) **Examen de l'évolution des nouvelles initiatives prises dans le secteur ferroviaire concernant les relations de transport entre l'Europe et l'Asie (par exemple, organisation de trains de démonstration).**

Résultats escomptés: Rapport sur les initiatives actuelles et nouvelles. (2002)

Priorité: 2

II. *Projet spécial: Chemin de fer transeuropéen (TER)*

Exposé succinct: Dans le contexte de la CEE/ONU, les pays du TER ont créé un cadre administratif et financier approprié dans le but de mettre en place un réseau ferroviaire au sein d'un système ferroviaire européen intégré.

Travail à faire:

- a) Étude des faits nouveaux concernant particulièrement le projet afin d'encourager le trafic ferroviaire international. (Projet permanent)

Résultats escomptés: Rapport de situation annuel sur les activités menées dans le cadre du projet TER.

Priorité: 1

- b) Examen des possibilités de financement du TER afin de promouvoir la construction de grandes lignes ferroviaires internationales et la modernisation des lignes existantes. (Projet permanent)

Priorité: 3

- c) Examen de l'application éventuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet à d'autres activités CEE/ONU ayant trait à l'infrastructure ferroviaire, notamment la mise en œuvre de l'AGC et de l'AGTC, afin de tirer parti des expériences mutuelles. (Projet permanent)

Priorité: 2

III. *Coopération interrégionale*

Exposé succinct: Coopération avec d'autres commissions régionales et organes internationaux participant au développement des liaisons interrégionales.

Travail à faire: Le Groupe de travail sera tenu informé des échanges de renseignements entre les secrétariats des commissions régionales et d'autres organes internationaux afin de bénéficier de l'expérience acquise dans d'autres régions du monde.

(Projet permanent)

Priorité: 3

02.5.2 Harmonisation des prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris à la sécurité ferroviaire et à la facilitation de son exploitation

Priorité: 1

Exposé succinct:

- a) Simplification et harmonisation des formalités administratives, notamment des documents et des formalités au passage des frontières.
- b) Harmonisation et normalisation des prescriptions applicables à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, y compris leur informatisation.
- c) Élaboration de propositions et préparation d'études visant à renforcer et à unifier le transport ferroviaire pour améliorer sa position sur le marché des transports internationaux.

- d) Analyse des problèmes relatifs à l'harmonisation et à l'amélioration de la sécurité ferroviaire.
- e) Examen des perspectives d'adoption de dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, en vue d'instaurer un régime juridique normalisé (harmonisation du SMGS/SMPS et du CIM/CIV).

Travail à faire: Le Groupe de travail principal des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen les difficultés particulières rencontrées au passage des frontières dans le trafic voyageurs et le trafic marchandises afin d'accélérer les opérations de passage des frontières et d'élaborer un programme pour résoudre les problèmes communs à plusieurs itinéraires.

Résultats escomptés: Rapport sur les contacts bilatéraux et multilatéraux entre les gouvernements et les compagnies ferroviaires pour améliorer le passage des frontières dans le transport ferroviaire international. ~~(2001)~~ 2002

Priorité: 1

- b) Examen de la suite à donner à la mise en œuvre des recommandations et, le cas échéant, élaboration de textes nouveaux ou modification des textes en vigueur, notamment pour faciliter le passage des frontières afin d'améliorer le trafic ferroviaire international.

Priorité: 1

- c) Examen des prescriptions relatives à l'exploitation et à la réglementation du transport ferroviaire, la réduction des délais d'acheminement et l'amélioration de la précision des mouvements dans le transport international de marchandises, les innovations introduites dans l'exploitation des chemins de fer, l'intégration des services de différentes administrations ferroviaires.

Priorité: 2

- d) Étude des possibilités d'harmoniser l'application et les dates de l'heure d'été afin d'améliorer la qualité du transport ferroviaire.

Résultats escomptés: Rapport sur l'application de l'heure d'été. ~~(2001)~~ 2002

Priorité: 3

- e) Analyse des politiques des pouvoirs publics en matière de sécurité ferroviaire, afin de contribuer à améliorer la sécurité des transports internationaux.

Résultats escomptés: Rapport sur la sécurité et application des techniques d'évaluation des risques dans le transport ferroviaire dans la région de la CEE. ~~(2001)~~ 2003

Priorité: 1

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- f) Analyse des divers éléments de productivité dans le transport ferroviaire et des possibilités d'accroître la productivité des chemins de fer, en particulier pour le transport international.

Résultats escomptés: Rapport semestriel sur le développement de la productivité du transport ferroviaire dans les pays membres. (2002)

Priorité: 2

- g) Examen, sur la base des rapports des organisations internationales concernées, des progrès accomplis en matière d'harmonisation des dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, afin d'étudier s'il est possible d'assurer la compatibilité des dispositions concernées.

Résultats escomptés: Rapport des organisations internationales concernées sur les progrès faits vers l'élimination des difficultés dues à l'existence de régimes juridiques différents dans le domaine du transport ferroviaire international. (~~2001~~) 2002

Priorité: 3

ACTIVITÉ 02.6: TRANSPORT PAR VOIE NAVIGABLE

02.6.1 Infrastructure des voies navigables

Priorité: 1

Exposé succinct: Création d'un réseau cohérent de voies navigables en Europe.

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par voie navigable poursuivra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) **Surveillance de la mise en œuvre de l'Accord AGN et examen des amendements éventuels à apporter à cet accord;**

Résultats escomptés: Préparation de plans d'action en vue d'éliminer certains goulets d'étranglement et d'achever les liaisons manquantes sur certaines voies navigables E traversant le territoire de plus d'un État partie à l'AGN et élaboration de propositions visant à aménager des itinéraires fluvio-maritimes déterminés dans le contexte de l'Accord AGN.

Priorité: 2

- b) Révision de l'inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E («Livre bleu») afin de permettre aux gouvernements de suivre les progrès de la mise en œuvre de l'AGN.

Résultats escomptés: Établir tous les cinq ans une version révisée du Livre bleu.

Priorité: 1

- c) Examen, conjointement avec l'Union européenne, la CEMT et les institutions financières internationales intéressées, des mesures éventuelles destinées à aider les pays d'Europe centrale et orientale dans l'exécution de projets portant sur le développement du réseau de voies navigables E, afin de permettre aux pays intéressés de surmonter les problèmes financiers en jeu.

Résultats escomptés: Présentation aux organismes internationaux intéressés de la liste des projets les plus importants relatifs à l'achèvement des liaisons manquantes et à l'élimination des goulets d'étranglement dans le réseau de voies navigables E sur le territoire des pays d'Europe centrale et orientale. (2003)

Priorité: 3

- d) Préparation et diffusion de cartes des voies de navigation intérieure européennes afin de fournir aux gouvernements des données de base à jour concernant l'infrastructure des voies navigables en Europe.

Résultats escomptés: Publication tous les cinq ans de la mise à jour de la carte des voies navigables européennes.

Priorité: 2

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- e) Établissement d'un inventaire des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes dans le réseau de voies navigables E, qui gênent les transports internationaux par voie navigable, afin d'appeler l'attention des gouvernements et des organismes internationaux intéressés sur les principaux projets d'intérêt international. (2003)

Résultats escomptés: Recensement des plans et des projets des États membres relatifs à l'achèvement des liaisons manquantes et à l'élimination des goulets d'étranglement dans le réseau de voies navigables E.

Priorité: 2

- f) **Réalisation d'une étude sur l'établissement d'un réseau européen de navigation de plaisance. (2005)**

Résultats escomptés: Rédaction d'un document de base sur l'établissement éventuel d'un réseau européen de navigation de plaisance grâce à l'élaboration d'un instrument international particulier.

Priorité: 3

02.6.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par voie navigable, y compris la sécurité de ce mode de transport, et facilitation de ces opérations

Priorité: 1

Exposé succinct:

- a) Échange de vues sur certains aspects des techniques nouvelles ou améliorées de navigation intérieure, leur importance économique et les applications auxquelles elles se prêtent, normalisation des documents de bord et examen des dispositions juridiques pertinentes en vue de leur harmonisation, afin de faciliter et de promouvoir le transport international par voie navigable en Europe;
- b) Unification des prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure de manière à assurer un niveau de sécurité élevé sur l'ensemble du réseau européen de voies navigables et la reconnaissance réciproque, sur cette base, des certificats de bateau;
- c) Harmonisation des prescriptions de sécurité applicables à la navigation intérieure en Europe en vue d'assurer des normes de sécurité homogènes et internationalement acceptables sur la totalité du réseau européen de voies navigables.

Travail à faire: Le Groupe de travail, s'appuyant le cas échéant sur le savoir-faire du Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure, poursuivra l'étude des questions suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Adoption de méthodes de navigation modernes et harmonisation des prescriptions à cet égard (portant notamment sur les conteneurs, le transroulage, la navigation côtière/maritime-fluviale, le poussage, etc.) afin d'assurer la compétitivité du transport par voie navigable par rapport aux autres modes de transport.

Résultats escomptés: Examen de la nécessité d'élargir l'actuelle classification des voies navigables européennes en vue de normaliser les bateaux et les voies de navigation intérieure pour la navigation maritime-fluviale. (2003) Priorité: 2

- b) Échange de renseignements sur les mesures propres à promouvoir le transport par voie navigable par des moyens économiques, par exemple des incitations ou des dégrèvements fiscaux, et en tenant compte des coûts externes des divers modes de transport, afin de mieux tirer parti des avantages économiques et écologiques de ce mode de transport.

Résultats escomptés: Préparation d'un projet de résolution du Comité des transports intérieurs sur la promotion de la navigation intérieure. (2002) Priorité: 1

- c) Réalisation et diffusion d'une étude de la situation et les tendances de la navigation intérieure, afin de fournir aux gouvernements des renseignements et des données de base actualisés concernant le mode de transport par voie navigable.

Résultats escomptés: Élaboration tous les deux ans d'un résumé sur les faits nouveaux récemment intervenus dans le domaine de la navigation intérieure sur le territoire des États membres. Priorité: 2

- d) Application et mise à jour des Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure (annexe de la résolution n° 17, révisée) afin d'assurer un niveau élevé de sécurité de la navigation.

Résultats escomptés: [~~Élaboration, avec l'aide d'un groupe informel spécial d'experts et d'un groupe de volontaires, et adoption d'une première série d'amendements à l'annexe de la résolution n° 17, révisée. (2002)~~] **Révision générale des Recommandations en vue de leur harmonisation au niveau paneuropéen compte dûment tenu en particulier, des dispositions en vigueur de l'Union européenne et des commissions fluviales. (2005)** Priorité: 1

- e) Application et mise à jour du Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI) et des dispositions relatives à la signalisation des voies navigables (SIGNI), afin d'assurer un niveau de sécurité élevé dans le trafic international.

Résultats escomptés: **Adoption** [~~Examen d'une deuxième série~~] d'amendements au [à un] CEVNI [révisé] **concernant les bateaux rapides et la navigation par visibilité réduite. (2004)** Priorité: 1

- f) Élaboration de prescriptions concernant la prévention de la pollution à partir des bateaux, afin de protéger l'environnement contre la pollution, le bruit et les vibrations provenant de la navigation.

Résultats escomptés: Amendement de l'annexe de la résolution n° 17, révisée, pour y inclure des dispositions relatives aux moyens techniques de prévention de la pollution à partir des bateaux (2002); amendement de la résolution n° 21 relative à la prévention de la pollution des eaux par les bateaux de navigation intérieure (2004); et examen de mesures visant à prévenir la pollution atmosphérique par les bateaux de navigation intérieure. (2005) **Priorité: 1**

- g) Mesures destinées à encourager la mise en œuvre des Conventions en vigueur de la CEE-ONU concernant la navigation intérieure et évaluation des instruments juridiques pertinents en vue d'examiner la mise à jour éventuelle de ceux qui sont devenus obsolètes.

Résultats escomptés: Recensement des problèmes ayant pu amener des États membres à s'abstenir d'adhérer à la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages en navigation intérieure (CVN) et présentation au Comité des transports intérieurs de recommandations appropriées à cet égard. **Priorité: 2**

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- h) Suivi de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'éventuelle adhésion des pays d'Europe centrale et orientale à la CLNI (1988) pour voir si cela permettrait l'instauration en Europe d'un régime unique de responsabilité des propriétaires de bateaux de navigation intérieure. (2004) **Priorité: 3**

~~[h) Suivi des travaux de la Conférence diplomatique organisée conjointement par la CCNR, la Commission du Danube et la CEE-ONU, en vue de l'adoption de la Convention relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI), afin d'assurer la participation de la CEE à la mise en forme finale et à l'adoption de la Convention et de donner au futur instrument une dimension paneuropéenne. (2000) **Priorité: 1**~~

- i) Examen de Protocoles additionnels à la Convention de Budapest relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure (CMNI). (2004)

Résultats escomptés: Adoption d'une résolution à laquelle seraient annexés deux Protocoles. **Priorité: 2**

- ~~[j)~~ j) Étude de la possibilité de revaloriser les résolutions n°s 17 révisée (Recommandations concernant les prescriptions techniques applicables aux bateaux de navigation intérieure), 24 (Code européen des voies de navigation intérieure) et 31 (Recommandations sur les permis de conducteurs de bateau) et notamment d'en faire éventuellement des instruments contraignants, afin de permettre, entre autres choses, la reconnaissance réciproque par les Parties contractantes des certificats de bateau et des permis de membre d'équipage délivrés sur cette base. (2005)

Résultats escomptés: Présentation d'amendements à l'annexe de la résolution n° 17, révisée, et au CEVNI de telle façon qu'ils puissent faire partie d'un instrument contraignant. **Priorité: 2**

- ~~[k)~~ k) Élaboration de prescriptions relatives aux ancres, afin d'assurer un niveau de sécurité de la navigation qui soit généralement acceptable. ~~(2001)~~ 2004

Résultats escomptés: Adoption d'amendements à l'annexe de la résolution n° 17, révisée, relative aux prescriptions applicables aux ancres des bateaux pour passagers et des convois poussés.

Priorité: 2

~~{k}~~ l) Examen des recommandations relatives aux prescriptions techniques applicables au matériel de navigation électronique de bord et à son installation à bord des bateaux, notamment aux installations radar et aux indicateurs du taux de giration afin d'assurer leur interchangeabilité ainsi qu'un niveau de sécurité qui soit généralement acceptable.

~~{(2000)}~~ 2003

Priorité: 2

~~{j}~~ m) Élaboration d'une recommandation relative à un système uniforme de guidage du trafic sur les voies navigables européennes, afin d'améliorer la sécurité du trafic et de le rationaliser. ~~{(2001)}~~ (2004) (examen de ce point renvoyé à 2002)

Priorité: 2

~~{m}~~ n) Étude de prescriptions concernant l'équipage minimum obligatoire, les heures de travail et les heures de repos des équipages sur les bateaux de navigation intérieure, afin d'assurer la sécurité. (2003)

Priorité: 2

~~{n}~~ Examen de questions relatives à l'emploi sur les voies navigables E de cartes de navigation électroniques et à l'uniformisation éventuelle de leurs normes. (2004)

Priorité: 2

o) **Définition de principes communs et de prescriptions techniques communes pour un service paneuropéen de l'information fluviale (2005).**

ACTIVITÉ 02.7: TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses par route, chemin de fer, voie de navigation intérieure et transport combiné

Priorité: 1

Exposé succinct : Examen des règlements et questions techniques concernant le transport international des marchandises dangereuses dans la région. Élaboration de nouveaux accords internationaux et harmonisation des accords en vigueur dans ce domaine afin d'améliorer la sécurité tout en facilitant les échanges, en collaboration avec le Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses du Conseil économique et social.

Travail à faire:

1. Par le Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15)

ACTIVITÉS PERMANENTES

a) Examen des propositions d'amendement ayant trait expressément à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) et portant sur des questions administratives et techniques concernant sa mise en œuvre et l'application ? l'échelle nationale et internationale de ses annexes, afin d'assurer la mise à jour nécessaire de la législation et la mise en place d'un système uniforme, harmonisé et cohérent pour réglementer le transport national et international des marchandises dangereuses par route dans toute l'Europe. (Projet permanent) (WP.15).

Résultats escomptés

Adoption d'une série de projets d'amendement aux annexes A et B de l'ADR [~~avant la fin de 2001 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003 et~~] avant la fin de 2003 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 **et avant la fin de 2005 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007.**

Publication des éditions d'ensemble révisées de l'ADR en 2002, ~~et~~ 2004 **et 2006.** Priorité: 1

- b) Examen des propositions d'amendement ayant trait expressément **aux Règlements annexés à [aux Prescriptions européennes] l'Accord** européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure et portant sur des questions administratives et techniques concernant leur application, afin d'assurer la mise à jour nécessaire de ces dispositions et la mise en place d'un système uniforme, harmonisé et cohérent pour réglementer le transport national et international des marchandises dangereuses par voie navigable dans toute l'Europe. (Projet permanent) (WP.15/AC.2).

Résultats escomptés

Adoption de **projets** d'amendement aux [~~dispositions européennes~~] **Règlements annexés à l'ADN** en [~~2000, 2001,~~] 2002, 2003, ~~et~~ 2004, **2005 et 2006 en vue de leur application par les États membres dans les plus brefs délais et de leur présentation au Comité administratif de l'ADN dès l'entrée en vigueur de l'ADN.** Priorité: [2]1

- c) Harmonisation des prescriptions de l'ADR, de l'ADN et du Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) en se fondant sur les Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, et examen des propositions d'amendement aux prescriptions communes de l'ADR, du RID et de l'ADN afin d'harmoniser les règlements applicables aux différents modes de transport intérieur dans toute l'Europe, conformément aux dispositions recommandées par l'ONU en vue d'une application mondiale à tous les modes de transport, de manière à faciliter le transport multimodal et le commerce international dans des conditions de sécurité adaptées à chaque mode de transport. (Projet permanent) (WP.15/AC.1).

Résultats escomptés

Adoption de projets d'amendement à l'ADR, au RID et à l'ADN avant la fin de [~~2001~~] **2003** pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier [~~2003~~] **2005** et avant la fin de [~~2003~~] **2005** pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier [~~2005~~] **2007.** Priorité: 1

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- d) Restructuration des [~~l'ADR, du RID et de~~] **Règlements annexés à l'ADN** afin de faciliter la mise en œuvre de leurs prescriptions pour toutes les parties qui doivent les appliquer et améliorer ainsi la sécurité et également de [~~; rationalisation et facilitation~~] **rationaliser et faciliter** leurs mises à jour futures [~~par une~~] **sur la base de l'actualisation régulière** du Règlement type annexé aux Recommandations de l'ONU relatives au transport des

marchandises dangereuses afin d'éviter les doubles emplois en rationalisant les méthodes de travail. (1998/1999) ([WP.15, WP.15/AC.1 et] WP.15/AC.2).

Résultats escomptés

[Adoption de l'ADR et du RID restructurés en 2000 en vue de leur entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2001. Publication de l'ADR restructuré en 2001.]

Adoption des **Règlements restructurés annexés à l'ADN en [2001] 2002 en vue de leur application par les États membres à partir du 1^{er} janvier 2003 et de leur présentation au Comité administratif de l'ADN dès l'entrée en vigueur de l'ADN. Publication des règlements restructurés annexés en 2003.**

Priorité: 1

~~[2. Par une conférence diplomatique en vue de l'examen et de l'adoption du projet d'Accord ADN.~~

~~ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE~~

~~Examen du projet d'Accord ADN préparé par le Groupe de travail spécial chargé d'élaborer un projet d'Accord ADN.~~

~~Résultats escomptés: Adoption de l'Accord ADN en 2000.~~

~~Priorité: 1~~

~~[3. Par le Comité des transports intérieurs~~

~~Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport des marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure. (CRTD) (Projet permanent)~~

Résultats escomptés

Disponibilité, à partir de la fin de l'année 2000, d'un rapport sur les raisons pour lesquelles les États membres de la CEE ne deviennent pas parties contractantes à la CRTD, rapport établi à partir d'un questionnaire à distribuer par le secrétariat.]

2. Par la Réunion spéciale d'experts sur le suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la responsabilité civile pour les dommages causés au cours du transport des marchandises dangereuses par route, rail et bateaux de navigation intérieure (CRTD)

ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

Consultation d'experts de tous les secteurs concernés par la CRTD et élaboration de propositions d'amendement aux articles de la CRTD qui constitueraient une meilleure base pour appliquer la CRTD aux divers modes de transport. Élaboration d'un projet de convention révisée en vue de son adoption par le Comité des transports intérieurs.

Résultats escomptés

Adoption d'une CRTD révisée par le Comité des transports intérieurs en 2004. Priorité: 1

ACTIVITÉ 02.8: PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES TRANSPORTS

Conférence régionale sur les transports et l'environnement Priorité: 1

Exposé succinct: Activités d'appui au suivi de la Conférence.

Travail à faire:

- a) Appui à la mise en œuvre des éléments spécifiques du Programme d'action commun adopté par la Conférence pour lequel la CEE est l'organisme responsable. Priorité: 1
(~~1998~~-2002)
- b) Participation au contrôle permanent de la mise en œuvre par les gouvernements et les organisations internationales des autres éléments du Programme d'action commun, dont ils ont assumé la responsabilité. (~~1998~~-2002) Priorité: 1
- c) Appui à la préparation de Réunions communes du Bureau du Comité des transports intérieurs et du Comité des politiques de l'environnement et, au besoin, d'autres réunions connexes Priorité: 1

ACTIVITÉ 02.9: TRANSPORT COMBINÉ

Promotion du transport combiné et du transport multimodal Priorité: 1

Exposé succinct: Examen de certains aspects juridiques, administratifs, documentaires, techniques, économiques et environnementaux du transport combiné et du transport multimodal, en vue de la mise au point de mesures susceptibles de promouvoir le transport combiné et le transport multimodal, ainsi que l'utilisation maximale du matériel, de l'infrastructure et des terminaux servant à ce transport.

Travail à faire: Le Groupe de travail du transport combiné mènera les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) **Examen et mise à jour de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) en vue:**
 - ?? D'étendre le réseau de l'AGTC à tous les pays membres de la CEE-ONU intéressés, compte tenu des travaux déjà accomplis par la CESAP et l'OSID;
 - ?? De tenir compte des faits nouveaux concernant les marchés de transport (exigences et conditions), y compris les nouveaux courants de trafic Est-Ouest;

?? D'appliquer, et si possible d'améliorer, les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur;

?? De rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2002:

Adoption d'un réseau AGTC étendu à tous les pays d'Asie centrale et du Caucase membres de la CEE.

Inclusion dans l'AGTC de nouvelles lignes de transport combiné Est-Ouest. ~~[Analyse des normes et des paramètres opérationnels en vigueur à publier par le secrétariat de la CEE dans un Livre jaune actualisé.]~~

b) Examen et analyse des possibilités de développement des services de transport combiné interrégional, notamment en recourant au Transsibérien.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2002:

Rapport à établir à partir des renseignements communiqués par les gouvernements des pays membres de la CEE-ONU et les organisations internationales concernés.

c) Surveillance de l'efficacité des différents modes de transport utilisés dans les opérations de transport combiné. Analyse des moyens permettant de mettre en œuvre un ensemble harmonisé de meilleures pratiques et de meilleurs modèles de partenariat pour le transport combiné rail/route.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2002:

Évaluation, pendant les sessions du Groupe de travail, de l'efficacité des différents modes de transport utilisés dans le transport combiné et coopération avec d'autres organes subsidiaires intéressés du Comité des transports intérieurs. **Rapport initial d'un groupe spécial d'experts informel chargé d'étudier les meilleures pratiques et les meilleurs modèles de partenariat.**

d) Analyse des prescriptions en matière de transbordement et de manutention, des systèmes de marquage, de codage et d'identification pour les véhicules et les unités de chargement en transport combiné, y compris le traitement électronique de l'information, en vue d'améliorer la circulation des données entre les divers transporteurs et de favoriser l'intégration des systèmes de production et de distribution (logistique) utilisant les techniques du transport combiné.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2002:

Étude et analyse des systèmes de données normalisés pour les opérations de transport combiné, en vue éventuellement d'élaborer des recommandations internationales sur cette question.

e) Surveillance des poids et des dimensions des unités de chargement utilisées en transport combiné, conformément à la résolution n° 241, adoptée par le Comité des transports

intérieurs le 5 février 1993. Cette activité comprend notamment l'examen des possibilités de normalisation des unités de chargement et le respect de la réglementation en matière de sécurité.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2002:

Examen des questions formulées sur la base d'un rapport annuel qui sera établi par le secrétariat de la CEE-ONU au sujet des faits nouveaux dans ce domaine.

- f) Étude des mesures techniques et logistiques propres à optimiser les procédures en usage dans les terminaux et les procédures de transbordement, en vue d'améliorer le rapport coût-efficacité des opérations de manutention des unités de chargement. **Analyse des possibilités d'amélioration de l'efficacité et de la qualité des opérations de terminaux en transport combiné.**

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2002:

Rapport à établir sur la base des informations fournies par les gouvernements des pays membres de la CEE-ONU et les organisations internationales. **Rapport initial établi par un groupe spécial d'experts informel chargé d'examiner l'efficacité et la qualité des opérations de terminaux en transport combiné.**

- g) Analyse des aspects économiques et environnementaux du transport combiné, y compris les mesures administratives et les activités de l'industrie des transports, en vue de promouvoir le développement durable de ce secteur.

Priorité: 1

Résultats escomptés en 2002:

Suivi de la Conférence régionale de 1997 sur les transports et l'environnement (Vienne, 12-14 novembre 1997), sur la base du Programme commun d'action adopté à la Conférence; ce suivi sera défini en fonction des décisions prises par la Réunion commune sur les transports et l'environnement et des consultations intersecrétariats.

- h) Surveillance par le secrétariat pour le compte du Groupe de travail des domaines suivants, que le Groupe examinera uniquement en cas de demande expresse:

- ?? **[Harmonisation] Traduction** de la terminologie du transport combiné en arabe, chinois et espagnol afin de contribuer à diffuser le glossaire commun CEMT, CE et CEE-ONU des termes utilisés dans ce domaine;
- ?? Techniques et opérations de transport combiné (y compris les techniques de transport par voie navigable et de navigation côtière) en vue de la préparation d'un recueil international des mesures requises pour assurer la sécurité de la manutention et du stockage temporaire des marchandises dangereuses;
- ?? Procédures nationales d'homologation des conteneurs et des caisses mobiles dans le cadre des conventions applicables, telles que la Convention CSC, en vue de renforcer leur harmonisation;

- ?? Nouveaux services et nouvelles techniques de transport combiné et de transport multimodal, y compris les interfaces mer/voies navigables et mer/terre et l'utilisation des véhicules bimodaux rail/route, afin d'être en mesure d'analyser les possibilités du transport combiné. Priorité: 2

Résultats escomptés en 2002:

Rapport(s) à établir par le secrétariat pour servir de base à l'examen du Groupe de travail, le cas échéant.

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- i) Analyse des possibilités de conciliation et d'harmonisation des régimes de responsabilité régissant les opérations de transport combiné. Priorité: 1

Résultats escomptés en 2002:

Examen des activités pertinentes entreprises par des organisations internationales et, le cas échéant, préparation d'une nouvelle analyse et d'une étude juridique dans ce domaine.

- j) Analyse des effets qu'entraîne pour l'organisation du transport combiné en Europe le développement du transport combiné sur les liaisons ferroviaires interrégionales entre l'Europe et l'Asie. Cette activité comprend la tenue d'une réunion interrégionale en vue de l'harmonisation des travaux juridiques et administratifs effectués par les organisations internationales intéressées en Europe et en Asie (par exemple, CESAP, CNUCED, CE, OSJD). Priorité: 2

Résultats escomptés en 2002:

D'après les travaux menés à bien par la CESAP, étude de la faisabilité d'une réunion intergouvernementale, organisée conjointement avec la CESAP, en Asie centrale ou dans le Caucase pour convenir de mesures communes visant à encourager le transport combiné sur les liaisons interrégionales.

ACTIVITÉ 02.10: PROBLÈMES DOUANIERS INTÉRESSANT LES TRANSPORTS

Harmonisation et simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur Priorité: 1

Exposé succinct:

- a) Élaboration, examen, mise en œuvre et, le cas échéant, modification d'instruments internationaux existants;
- b) Simplification des formalités, des procédures et des documents administratifs.

Travail à faire: Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports poursuivra les activités ci-après:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Étude de mesures spécifiques, juridiques et autres pour lutter contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités au passage des frontières, comme le régime TIR, y compris l'examen périodique de l'application de la résolution n° 220 (prévention de l'usage abusif par les trafiquants de stupéfiants des régimes douaniers de transit des marchandises). Mise en place de mécanismes et de procédures administratives pour l'échange régulier d'informations avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales pour lutter contre cette fraude.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2002:

Préparation d'instruments et de mesures adéquats pour améliorer la coopération internationale entre les Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 et les organisations nationales et internationales concernées, en vue d'empêcher la fraude;

Activités en faveur de l'application de la Recommandation adoptée par le Comité de gestion de la Convention TIR, le 20 octobre 1995, au sujet d'un système de contrôle international informatisé des carnets TIR;

Échange, entre les autorités douanières des Parties contractantes aux conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, de renseignements sur les abus, afin de définir les mesures visant à y mettre fin.

- b) Étude de l'extension éventuelle d'autres conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières à d'autres régions, notamment sous l'angle juridique et administratif.

Priorité: 3

Résultats escomptés en 2002:

Préparation d'ateliers régionaux et/ou nationaux, éventuellement en coopération avec la CESAP et la CESA0, sur l'application des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières en Asie et au Moyen-Orient.

- c) Examen périodique des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières afin d'assurer leur cohérence avec d'autres traités internationaux ou sous-régionaux, et faire en sorte qu'elles répondent aux exigences des transports modernes et à celles des contrôles aux frontières.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2002:

Analyse de l'application des conventions ci-après de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières: Convention TIR de 1975; Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et des véhicules routiers commerciaux (1956); Convention douanière relative aux pièces de rechange utilisées pour la réparation des wagons EUROP; et Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés en transport international dans le cadre d'un pool.

- d) Étude de la facilitation des formalités concernant les pools de conteneurs dans le transport international, et activités de suivi dans le cadre de la Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés en transport international dans le cadre d'un pool.. Priorité: 2

Résultats escomptés en 2002:

Élaboration et négociation de deux accords types sur les conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool, pour fournir des orientations à l'industrie des transports et aux Parties contractantes en matière d'application des dispositions de la «Convention sur les pools de conteneurs» dans le transport ferroviaire international et le transport maritime international.

- e) Analyse des difficultés concernant les formalités au passage des frontières en vue de définir des procédures administratives propres à les éliminer. L'analyse portera sur les contrôles sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires et de qualité, l'application des normes, les contrôles de sécurité publique, etc., et notamment la promotion de la mise en œuvre et l'extension du champ d'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 (Convention sur l'harmonisation des contrôles). Priorité: 1

Résultats escomptés en 2002:

Étude des possibilités de préparer et de négocier une nouvelle annexe à la «Convention sur l'harmonisation des contrôles» concernant le transport routier, comprenant éventuellement un certificat international de pesage pour les camions, en étroite coopération avec le Groupe de travail des transports routiers.

Étude de mesures concrètes de facilitation des procédures de passage des frontières par le transport ferroviaire, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer.

- f) Étude des questions douanières afin de simplifier les formalités et les documents douaniers dans le domaine des transports, en recourant principalement à l'échange de données informatisé, notamment les messages EDIFACT/ONU. Priorité: 2

Résultats escomptés en 2002:

Analyse des incidences sur le régime TIR du nouveau système douanier de transit qui va entrer en vigueur dans les pays appliquant le régime de transit commun (Communauté européenne, AELE et pays du Groupe de Visegrade) et coordination des travaux sur cette question avec les organes compétents de la Communauté européenne.

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- g) Révision de la Convention TIR de 1975 en vue de stabiliser la procédure de transit douanier TIR. Priorité: 1

Résultats escomptés en 2002:

Continuation des travaux de la phase III **du processus de révision TIR**, axée sur la révision du carnet TIR et l'instauration de dispositions relatives à un système douanier d'administration et de contrôle modernisé, fondé si possible sur l'échange de données informatisé.

- h) Étude destinée à faciliter le transit ferroviaire sur la base des lettres de voiture internationales CIM et SMGS, y compris l'élaboration d'un nouveau régime douanier permettant d'utiliser les lettres de voiture CIM et SMGS comme documents douaniers.

Priorité: 2

Résultats escomptés en 2002:

~~[Étude des aspects juridiques et administratifs de l'utilisation des lettres de voiture CIM et SMGS comme documents douaniers (2001).]~~

Préparation d'un projet de convention douanière de transit couvrant le transport ferroviaire international dans tous les États membres de la COTIF et du SMGS (2002).

ACTIVITÉ 02.11: TRANSPORT DE DENRÉES PÉRISSABLES

Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement

Priorité: 2

Exposé succinct:

Examen de l'harmonisation et de la facilitation du transport international de denrées périssables régies par l'Accord ATP ainsi que la mise à jour de cet accord pour suivre le progrès technique en tenant compte des normes de sécurité et de qualité.

Travail à faire:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des propositions d'amendement de l'ATP pour assurer le cas échéant sa mise à jour.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2003:

Entrée en vigueur de la révision des annexes 2 et 3 de l'ATP.

- b) Échange d'informations sur l'application de l'ATP en vertu de l'article 6.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2002:

Publication d'un document annuel relatif aux informations échangées entre les Parties contractantes sur l'application de l'ATP.

- c) Suivi de la résolution n° 243 sur «L'amélioration de la circulation des engins ATP pour le transport des denrées relevant de l'ATP» en vue d'une meilleure facilitation.

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2003:

Établissement de la version définitive d'une annexe à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières;

Examen annuel des difficultés rencontrées au passage des frontières par le transport de denrées périssables.

- d) Examen des définitions et des normes (de l'annexe 1) applicables au transport des denrées périssables à la suite du Protocole de Montréal (nouveaux matériaux réfrigérants et isolants), et des contraintes environnementales.

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2004:

Contribuer à favoriser les véhicules et les carburants moins polluants, comme cela est recommandé par le Programme commun d'action adopté par la Conférence régionale sur les transports et l'environnement (Vienne, 12-14 novembre 1997).

- e) Examen des méthodes mises au point par la Sous-Commission des stations d'essai de l'IIF.

Priorité: 3

Résultats escomptés d'ici la fin de 2003:

Prise en compte du travail fait par l'IIF concernant le transport des denrées périssables.

- f) Élaboration d'un manuel ATP

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2002:

Version finale du manuel prête à être publiée.

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- g) Élaboration d'une procédure pour la révision de l'ATP afin d'accélérer l'entrée en vigueur des textes adoptés par le Groupe de travail. (2002)

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2003:

Entrée en vigueur de la révision de l'article 18 de l'ATP.

- h) Révision générale des annexes de l'ATP afin de mettre à jour les textes. (2003) Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2002:

Établissement de la version définitive du projet des principales modifications aux annexes.

- i) Examen des propositions sur les conditions de transport des fruits et légumes frais. (2004)

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2003:

Achèvement de l'examen consacré à la possibilité d'introduire dans l'ATP des règles concernant le transport de fruits et légumes frais.

- j) Examen de propositions d'amendements concernant les méthodes d'essai et les procédures d'agrément pour les véhicules à compartiments et températures multiples, afin de tenir compte de l'évolution technique. (2003)

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2002:

Entrée en vigueur d'un nouvel amendement à l'ATP concernant les véhicules à compartiments et températures multiples.

- k) Processus d'intégration en Europe en liaison avec l'ATP. (2002)

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2002:

Coopération avec la Commission des communautés européennes en vue d'harmoniser la réglementation européenne avec l'ATP.

- l) Études de l'homologation des caisses vendues en kit. (2003)

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2003:

Entrée en vigueur d'un nouvel amendement à l'ATP sur l'homologation des caisses vendues en kit.

ACTIVITÉ 02.12: STATISTIQUES ET INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

02.12.1 Méthodes de collecte et définition des statistiques sur le transport intérieur et les accidents de la circulation

Priorité: 2

Exposé succinct: Mise au point de méthodes appropriées et d'une terminologie pour l'harmonisation des statistiques, en vue aussi de déterminer des indicateurs de transports durables, notamment des méthodes de collecte et de compilation de statistiques sur les transports routiers, ferroviaires, par voie navigable et par conduites, et sur le transport combiné, ainsi que sur les accidents de la circulation, en collaboration et en coordination avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales compétentes, afin d'encourager la production de statistiques complètes, actualisées et fiables, pour la planification et l'analyse d'un transport durable.

Travail à faire: Le Groupe de travail des statistiques des transports poursuivra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Solutions ciblées visant à améliorer la collecte de statistiques sur les secteurs critiques, en tant qu'indicateurs de transports durables, et entre autres, sur les secteurs critiques suivants:

Statistiques sur l'impact des transports sur l'environnement;
Statistiques sur le transport urbain et régional de voyageurs;
~~Statistiques sur le matériel de transport pour denrées périssables;~~
Statistiques sur le transport des marchandises dangereuses;
Indices des prix et des quantités pour les services de transport.

Résultats escomptés: Une décision concrète concernant chacun des secteurs critiques, par exemple, l'insertion de chapitres supplémentaires dans le Questionnaire commun pour les statistiques des transports (transports urbains, environnement, ~~denrées périssables~~) (2001) (2002); évaluation de l'applicabilité de la Directive de l'UE pour la collecte de données sur les marchandises dangereuses à l'intention des États non membres de l'UE (~~2001~~) (2002); décision concrète sur les indices des prix et des quantités **en ce qui concerne la coopération avec la Division de statistique** (~~par exemple, établissement d'un manuel, préparation d'une session de travail~~) (2002), et constitution de groupes de travail informels chargés de tâches précises, si besoin est (~~2001-2002~~). Priorité: 1

- b) En tant qu'organe principal de la CEE chargé des indicateurs de transports durables, rôle de direction de plus en plus affirmé dans les activités faisant suite à la Conférence régionale sur les transports et l'environnement (CRTE, novembre 1997, Vienne) grâce à la mise en œuvre des chapitres du Programme commun d'action relatifs à la surveillance, à la mesure et à la notification des incidences du transport sur l'environnement, notamment:
- i) Conformément à la Déclaration de Vienne (ECE/RCTE/CONF./2/FINAL), réduction des impacts négatifs des transports et de la circulation sur l'environnement et la santé en encourageant la collecte, l'harmonisation, l'analyse et l'échange de données sur les aspects environnementaux et sanitaires du transport;
 - ii) Conformément au Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL), au niveau international, élaboration d'une base théorique et de méthodes communes pour la collecte, l'analyse et la diffusion de données sur les activités de transport et leurs incidences sur l'environnement et la santé; formulation d'une proposition pour l'échange et la publication de données et de résultats d'analyse dans ce domaine, régulièrement et à l'échelon paneuropéen et, au niveau national, collecte et évaluation de données concernant la pollution, le bruit et la consommation d'énergie, fondées sur les méthodes internationales; et élaboration de scénarios concernant l'évolution des émissions et de la consommation d'énergie.

Résultats escomptés: Poursuite des progrès dans le sens d'une intégration de variables environnementales dans le Questionnaire commun pour les statistiques des transports, ainsi que dans les deux publications annuelles sur les transports; participation active au suivi de la Conférence de Vienne (2001-2002); réunion de groupes de travail informels sur les statistiques

des transports et de l'environnement et sur les indicateurs et définitions des transports urbains durables ~~(2001)~~ **(2002)**. Priorité: 1

- c) Coordination entre les gouvernements des pays membres, d'autres organes de la CEE et des organisations internationales et organisations non gouvernementales compétentes pour harmoniser la terminologie utilisée dans les statistiques des transports routiers, ferroviaires, par voie navigable, par conduites, ainsi que du transport combiné et des accidents de la circulation routière, y compris, mais non exclusivement, dans le contexte des travaux entrepris par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (CEE-CEMT-CE/Eurostat) (deux ou trois réunions annuelles).

Résultats escomptés: ~~Effectuer~~ **Amélioration** de la transmission électronique du Questionnaire commun pour les statistiques des transports ~~(2001)~~ **(2002)**; établissement de questionnaires supplémentaires conformément aux décisions du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (IWG) et du WP.6; préparation de réunions de l'IWG; publication de la troisième édition du Glossaire des statistiques de transport ~~(2001-2002)~~. Priorité: 2

- d) Mise au point de méthodes communes pour faciliter et améliorer la collecte de statistiques sur les flux de trafic routier et ferroviaire, et les paramètres d'infrastructure, grâce à des recensements et des enquêtes, tels que les méthodes de comptage automatique, y compris, mais non exclusivement, dans le contexte du Recensement de la circulation motorisée associé à l'Inventaire des normes et paramètres des grandes routes de trafic international en Europe (Recensement et Inventaire des routes E), (établis et publiés par la CEE tous les cinq ans) (Prochaine édition en 2002). Mise au point d'une méthode commune pour un recensement du trafic ferroviaire sur le réseau E, en vue de rassembler des données sur les flux de trafic et les paramètres d'infrastructure sur le réseau AGC, en commençant par l'organisation d'une réunion spéciale sur le Recensement du trafic ferroviaire sur le réseau E (2003-2005).

Résultats escomptés: ~~Achèvement de la phase III, version Internet du Recensement de 1995 (2000)~~. Élaboration de la version SIG du Recensement et de l'Inventaire 2000 et publication sur papier, CD-ROM et Internet (2001-2003). Préparation de la première réunion spéciale sur le Recensement du trafic ferroviaire sur le réseau E, y compris l'adoption d'une résolution et de recommandations à l'intention des gouvernements ainsi que d'une version SIG pour 2005 (2003-2005). Priorité: 1

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- e) Surveillance de l'évolution dans le domaine de la base de données et des systèmes d'information sur les transports, y compris les systèmes d'information géographique (SIG) en vue de faciliter la mise à jour, l'analyse et l'application géographique des données sur les transports, au sein de la CEE et en coopération avec la CEMT et CE/Eurostat, afin d'harmoniser les données sur les transports au plan international et d'éviter les chevauchements avec d'autres organisations.

Résultats escomptés: Élaboration d'un système de base de données CEE sur les transports, fondé sur **les données collectées au moyen du** Questionnaire commun pour les statistiques des transports. Examen des différentes possibilités et des progrès réalisés (Acces/Excel,

Internet/WWW, etc.); observation des essais effectués à la CEMT et à Eurostat (2001-2003); ~~préparation d'un atelier de suivi sur les SIG dans les transports (2001).~~ Priorité: 3

- f) Élaboration de projets pour aider les pays en transition à réunir, organiser et automatiser les statistiques sur les transports, notamment par l'organisation d'ateliers et de séminaires de formation, en tirant parti des connaissances spécialisées des gouvernements des pays membres et des organisations compétentes.

Résultats escomptés: Organisation d'un atelier sur l'extension du TERM (Mécanisme de communication d'informations sur les transports et l'environnement de l'Agence européenne pour l'environnement) aux pays de la CEE en transition. Priorité: 2

- g) Examen de la Classification des marchandises pour les statistiques des transports en Europe (CSTE) en ce qui concerne le Système harmonisé, la Classification type pour le commerce international, Révision 3 (CTCI), la Nomenclature de statistiques de transport et sa version révisée (NST/R) et d'autres nomenclatures pertinentes, en coopération avec la Conférence des statisticiens européens, d'autres organes de la CEE et la CE.

Résultats escomptés: Une nomenclature de statistiques révisée NST/2000 devant être adoptée par le CTI et la CSE en 2002. **Proposition de subdivision des classes de la NST/2000.** (2002). Priorité: 3 2

02.12.2 Publication de statistiques dans le domaine des transports Priorité: 3

Exposé succinct: Rassembler et compiler des statistiques sur les transports intérieurs, les accidents de la circulation et les flux de trafic, publiées par la CEE.

Travail à faire: Le Groupe de travail des statistiques des transports poursuivra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Établissement et entretien d'une base de données pour la collecte annuelle de statistiques sur les transports intérieurs, y compris sur le transport combiné et les accidents de la circulation, auprès des gouvernements des pays membres de la CEE, afin de les publier dans les recueils suivants:
- i) Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord;
 - ii) Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord.

Résultats escomptés: Publication de l'édition du Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord et des Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord; distribution des questionnaires et réception des données provenant des gouvernements de pays membres concernant le Bulletin annuel et les Statistiques des accidents, sur papier, disquette et/ou sous forme électronique. Élaboration d'un répertoire de poche sur les indicateurs de base des transports pour la région de la CEE (2001-2002). Priorité: 2

- b) Publication, tous les cinq ans, sur papier, support électronique et Internet, des résultats du Recensement et de l'Inventaire des routes E exécutées par les gouvernements des pays membres conformément aux recommandations formulées par la Réunion spéciale sur le recensement de la circulation routière, sous le titre:
- Recensement de la circulation motorisée associé à l'Inventaire des normes et paramètres principaux des grandes routes de trafic international en Europe (Recensement et Inventaire des routes E).

Résultats escomptés: ~~Achèvement de la version électronique et de la version Internet des résultats du Recensement de 1995 et~~ Élaboration du Recensement et de l'Inventaire 2000 (2001-2002); distribution du CD-ROM sur les résultats du Recensement et accès électronique aux données de recensement par Internet (~~2001-2002~~) (2002-2003). Priorité: 1

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- c) Appui méthodologique à l'analyse et à l'évaluation continues de ces trois publications statistiques, en vue de continuer d'améliorer la qualité et la présentation des publications et d'y incorporer une terminologie harmonisée grâce aux travaux du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports. Élaborer des stratégies visant à améliorer l'utilité et la présentation des publications.

Résultats escomptés: Réactions des gouvernements et des autres utilisateurs quant à l'utilité et à la présentation des publications et mise au point de stratégies pour améliorer l'une et l'autre (~~2001-2005~~) (2002-2006). Priorité: 3
